

Document Unique (DU) - Mise à jour



● Présentation de la formation

Une entreprise disposant de plus d'un salarié a l'obligation d'établir un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document a pour vocation de consigner l'ensemble des risques des salariés dans le cadre de leurs activités (risques physiques ou psychosociaux). Il s'agit donc d'un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre formation vous aide à mettre à jour et à exploiter de manière optimale votre DU. Les études de cas et exercices favorisent la pratique, pour une maîtrise rapide des enjeux en matière de prévention.

● Objectifs de la formation

- Mettre à jour en identifiant les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité.
- Mettre à jour votre revue initiale santé et sécurité au travail, dresser un inventaire réglementaire.
- Faire une analyse plus poussée des risques sécurité et santé au travail permettant de développer votre « document unique d'évaluation des risques professionnels ».
- Mettre à jour son document unique.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

1 jour soit 7 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel
Disponible sous format distanciel
Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 300.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France
Métropolitaine.

Formation établie en fonction des
spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos
demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région,
favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun
de vos collaborateurs.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre
Document Unique **tous les ans.**



Revisiter la finalité d'une revue initiale sécurité et santé au travail :

Identifier les nouveaux enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail.

Intégrer les nouvelles exigences du cadre réglementaire (code du travail).

Déterminer les nouvelles responsabilités de l'employeur, des managers et des employés.

Identifier les nouveaux acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques :

- Focus sur le référent sécurité.
- Focus sur le médecin du travail.

Mieux comprendre l'environnement des accidents du travail et des maladies professionnelles :

Rappel sur qu'est-ce que les assurances des AT - MP ?

Les nouvelles procédures à respecter dans le cas d'un accident de travail.

Rappel et mise à jour du registre des accidents bénins.

Statistiques à jour sur les accidents de travail et maladies professionnelles.

Réaliser une nouvelle analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique :

Le système de management de la sécurité et de la santé au travail.

Développer votre analyse des risques professionnels :

- Identifier les nouvelles sources de danger associées aux activités d'un site.
- Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques à jour de vos activités.
- Mettre en forme l'analyse des risques ou « document unique »

Recueillir les données et les indicateurs existants pour compléter votre analyse :

- Taux de gravité.
- Taux de fréquence.

Vérifier les nouvelles réglementations :

- Être attentif aux recommandations
- Contrôler les obligations annuelles
- Respecter les normes et les lois récentes.

Mettre en œuvre et partager des outils efficaces pour prévenir des accidents de travail et des maladies professionnelles :

Développer votre culture santé / sécurité.

Identifier les sources d'information réglementaire.

Définir un plan d'action en matière de prévention.

- Identifier les points d'amélioration.
- Savoir proposer et mettre en place des actions de prévention et des actions correctives.
- Compléter le document unique.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

L'employeur transcrit et met à jour dans un Document Unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'Article L. 4121-3.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Mis à jour le
1er juin 2022

AGRÉMENTS



NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr